
**Financement des régimes de retraite
à prestations déterminées en Ontario**

Sixième rapport annuel

*Survol et résultats choisis
2006-2009*

Commission des services financiers de l'Ontario

Mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	3
2.0	ANALYSE DES DONNÉES SUR LA CAPITALISATION	7
2.1	Résumé des données sur la capitalisation	9
2.2	Résumé des hypothèses et méthodes actuarielles	11
3.0	MESURES D'ALLÈGEMENT TEMPORAIRE DE LA CAPITALISATION.....	16
3.1	Régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD).....	16
3.2	Mesures d'allègement de la capitalisation de 2009.....	17
4.0	ANALYSE DES TENDANCES	21
4.1	Niveau de capitalisation de solvabilité	21
4.2	Hypothèses actuarielles	26
5.0	ANALYSE DES DONNÉES SUR LES PLACEMENTS.....	28
5.1	Résumé des profils des caisses de retraite	28
5.2	Résumé du rendement des caisses de retraite	29
5.3	Observations sur les placements.....	32
6.0	PROJECTIONS POUR 2009	33
6.1	Montants estimatifs des cotisations de capitalisation au titre des prestations déterminées en 2009 ...	33
6.2	Solvabilité projetée au 31 décembre 2009	34
7.0	GLOSSAIRE	37

Financement des régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario

Sixième rapport annuel

*Survol et résultats choisis
2006-2009*

1.0 Introduction

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme indépendant du ministère des Finances qui réglemente les régimes de retraite enregistrés en Ontario conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) et au Règlement 909, dans sa version modifiée (le « Règlement »).

La CSFO a préparé ce rapport afin d'offrir aux intervenants dans les régimes de retraite, une mise à jour sur le financement, sur le placement ainsi que de l'information actuarielle sur les régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario. Les renseignements sont présentés de façon très générale. Le rapport est basé sur les derniers rapports d'évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées dont la date d'évaluation tombait entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009 et sur les états financiers de l'exercice se terminant entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009.

Surveillance axée sur le risque

En juillet 2000, la CSFO a mis en œuvre une démarche axée sur le risque afin de surveiller le financement (également appelé « capitalisation ») des régimes de retraite à prestations déterminées¹. Cette approche prévoit la collecte de données actuarielles et financières clés tirées des rapports d'évaluation actuarielle déposés auprès de la CSFO, à l'aide d'un formulaire standard intitulé *Sommaire des renseignements actuariels* (SRA)². Les données recueillies sont saisies dans une base de données et un système d'examen sélectif axé sur le risque permet de mettre en évidence les rapports d'évaluation actuarielle qui nécessitent un examen de conformité approfondi.

Au cours de la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2009, les données de quelque 5 600 rapports d'évaluation actuarielle tirées du SRA ont été saisies dans la base de données et triées au moyen du système d'examen sélectif. Vingt-huit pour cent de ces rapports ont été sélectionnés pour un examen plus approfondi et, parmi eux, environ 31 % présentaient sur le

¹ Un aperçu de l'approche axée sur le risque intitulé *Surveillance axée sur le risque du financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (mai 2000) est accessible à la page Web <http://www.fscs.gov.on.ca/french/pensions/riskbasedsupervision.pdf>.

² Le SRA, un formulaire standard élaboré conjointement par la CSFO, l'Agence du revenu du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières du gouvernement fédéral, doit être préparé par un actuaire et déposé auprès de la CSFO avec un rapport d'évaluation actuarielle.

plan de la conformité de graves problèmes nécessitant un suivi. À quelques rares exceptions près, la CSFO est parvenue à régler ces problèmes de conformité avec les actuaires et les administrateurs des régimes.

En 2006, pour élargir l'approche axée sur le risque appliquée à la surveillance des régimes de retraite à prestations déterminées, la CSFO a mis en place un programme de surveillance axée sur le risque des placements réalisés par les caisses de retraite³. Ce programme prévoit la collecte annuelle de données clés de nature financière et relatives aux placements auprès des régimes de retraite à prestations déterminées, au moyen d'un formulaire standard, le Sommaire des renseignements sur les placements (SRP). Les données recueillies sont saisies dans une base de données et un système d'examen sélectif axé sur le risque permet de sélectionner en vue d'un examen plus poussé les régimes pouvant présenter des problèmes en matière de placements. Le cycle de surveillance annuel englobe les exercices de régime qui se terminent entre le 1^{er} juillet d'un exercice et le 30 juin de l'exercice suivant. Plus de 90 % des régimes ont le 31 décembre comme date de fin d'exercice.

Pendant chacune des deux premières années de mise en œuvre, 2005-2006 et 2006-2007, quelque 4 000 régimes ont déposé un SRP. À partir du troisième cycle de surveillance, ce chiffre a diminué jusqu'à environ 2 000 en raison de l'exclusion de régimes désignés⁴. Au cours du dernier cycle de surveillance, les données des SRP concernant 1 704 régimes ont été saisies dans la base de données des SRP et évaluées en fonction des critères préétablis. De tous ces SRP déposés, environ 29 % ont été sélectionnés en vue d'un examen plus approfondi. Selon l'examen, environ la moitié des sommaires sélectionnés présentaient des problèmes importants qui ont été portés à l'attention des administrateurs des régimes. *A l'exception de 40 cas, ces problèmes ont été résolus sans avoir à assurer un suivi.* Toutefois, la CSFO a pris des mesures supplémentaires afin de régler les problèmes soulevés par les 40 régimes en question.

Mesures d'allègement de la capitalisation

Le 24 août 2007, l'Ontario a modifié le Règlement relatif aux règles de capitalisation des régimes de retraite interentreprises. Le Règlement prévoit des mesures d'allègement temporaire pour les Régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD) relativement aux rapports déposés dont la date d'évaluation était le 1^{er} septembre 2007 ou une date ultérieure précédant le 1^{er} septembre 2010 (cette dernière date ayant ultérieurement été reportée au 1^{er} septembre 2012). Un RRIOD est dispensé de l'exigence de capitalisation selon l'approche de solvabilité.

Le 23 juin 2009, le Règlement a été de nouveau modifié afin de prévoir des mesures d'allègement temporaire de la capitalisation pour les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés en Ontario. Ces mesures prévoient le report des paiements spéciaux pour les nouveaux déficits calculés selon les approches de solvabilité et à long terme pour un

³ On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur l'approche axée sur le risque appliquée à la surveillance des placements réalisés par les caisses de retraite à la page suivante : <http://www.fscs.gov.on.ca/french/pensions/InvestmentInformationSummary.asp>.

⁴ Les régimes désignés sont définis à l'article 8515 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* (Canada). En règle générale, ces régimes s'adressent à des personnes rattachées ou à des cadres supérieurs très bien rémunérés.

maximum de douze mois, la consolidation des paiements spéciaux de solvabilité préexistants et l'amortissement des nouveaux déficits de solvabilité sur 10 ans au lieu de 5 ans, sous réserve du consentement des participants.

Le présent rapport présente un résumé des statistiques se rattachant à l'application de ces mesures d'allègement.

Rapport sur les régimes à prestations déterminées

Les bases de données des SRA et des SRP fournissent à la CSFO les renseignements nécessaires pour réunir des données pertinentes sur le financement et les placements des régimes de retraite et pour déceler certaines tendances relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario. Le présent document est le sixième rapport de la CSFO sur le financement et les placements des régimes à prestations déterminées.

Résultats clés

Voici certains des résultats clés de ce sixième rapport annuel :

Données sur la capitalisation

- Dans l'ensemble, le niveau de capitalisation des régimes de retraite s'est détérioré depuis les dernières données présentées en mars 2009 dans le rapport annuel sur la capitalisation des régimes à prestations déterminées (le « cinquième rapport annuel »)⁵. En particulier, le ratio de capitalisation médian selon l'approche de continuité est passé de 106 % à 104 %, et le ratio de capitalisation médian selon l'approche de solvabilité est passé de 91 % à 89 %.
- Par comparaison avec le cinquième rapport annuel, davantage de régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés, que ce soit selon l'approche de continuité, l'approche de solvabilité ou ces deux approches, à leur dernière date d'évaluation. En particulier :
 - Soixante-dix-neuf pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité (par comparaison avec le chiffre de 76 % constaté dans le cinquième rapport annuel).
 - Trente-neuf pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (par comparaison avec le chiffre de 32 % constaté dans le cinquième rapport annuel).
- Les hypothèses et méthodes utilisées pour les évaluations selon l'approche de continuité demeurent très uniformes par comparaison aux évaluations précédentes. Par exemple :
 - Plus de 98 % des régimes appliquaient la méthode de répartition des prestations constituées.
 - Plus de 99 % des régimes utilisaient soit la valeur marchande soit la valeur marchande lissée de l'actif.
 - Le taux d'intérêt moyen présumé utilisé pour les évaluations selon l'approche de continuité a baissé, passant de 6,34 % à 6,12 % au cours de la période

⁵ Accessible à la page <http://www.fsco.gov.on.ca/french/pensions/DBFundRep09-fr.pdf>

d'évaluation 2005-2008, et plus de 97 % des évaluations de 2008 utilisaient un taux d'intérêt inférieur à 7 %.

- À quatre exceptions près, la totalité des évaluations de 2008 (soit environ 99 %) reposaient sur une table de mortalité actualisée (de 1994 ou ultérieure).
- Les cotisations minimales obligatoires pour 2009, y compris les coûts normaux de l'employeur, les cotisations obligatoires des participants et les paiements spéciaux, ont été estimées à 6,7 milliards de dollars, un chiffre légèrement plus élevé que le montant estimé dans le cinquième rapport annuel pour 2008 (6,4 milliards de dollars).
- Après une baisse sensible en 2008, on s'attend à ce que le niveau de capitalisation des régimes de retraite se rétablisse partiellement en 2009. Dans l'ensemble, on prévoit une hausse de 79 % à 85 % du ratio de solvabilité⁶ médian des régimes de retraite entre les fins des exercices 2008 et 2009. Les principales causes de cette amélioration sont le bon rendement des placements au sein des marchés financiers en 2009, compensé par l'application de taux d'intérêt légèrement plus bas pour calculer les valeurs de rachat et le coût de la constitution de rentes. Les paiements spéciaux effectués pour les régimes qui sont moins qu'entièrement capitalisés devraient améliorer plus avant le niveau de capitalisation de ces régimes.

Données sur les mesures d'allègement de la capitalisation

- Les statistiques quant à l'application des mesures d'allègement temporaire de la capitalisation au 31 décembre 2009 sont les suivantes :
 - Sur les 70 régimes interentreprises comprenant des dispositions à prestations déterminées, 30 (43 %) ont choisi d'être considérés comme des Régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés.
 - Sur les 475 régimes à prestations déterminées non désignés qui ont déposé un rapport d'évaluation dont la date d'évaluation était le 30 septembre 2008 ou une date ultérieure, 130 (27 %) ont décidé de se prévaloir d'une ou de plusieurs des options d'allègement de la capitalisation mises en place en juin 2009.

Données sur les placements

- La composition typique de l'actif des caisses de retraite a évolué, passant d'un ratio de 40 %/60 % entre les placements à revenu fixe et ceux à revenu non fixe en 2007 à un ratio de 45 %/55 % en 2008.
- En général, les régimes présentant des ratios de solvabilité plus faibles ont investi davantage dans des actifs à revenu non fixe que les régimes présentant des ratios de solvabilité plus élevés. Les régimes présentant des ratios de solvabilité plus faibles ont également enregistré un rendement moins élevé en valeurs absolue et relative.
- Environ 65 % des régimes n'ont pas fait mieux que le marché si l'on compare les taux de rendement réels, moins les frais de placements, aux taux de rendement des indices du marché.

⁶ Le ratio de solvabilité d'un régime est le ratio entre la valeur marchande de l'actif du régime et le passif de solvabilité du régime.

2.0 Analyse des données sur la capitalisation

La présente section analyse et résume les données (y compris les méthodes et hypothèses actuarielles) concernant la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées dont les dates d'évaluation tombaient entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009. Ces données ont été compilées à partir des SRA et des rapports d'évaluation actuarielle reçus par la CSFO au plus tard à la date limite, le 31 décembre 2009.

En général, les rapports d'évaluation actuarielle doivent être déposés tous les trois ans, et ce, que l'évaluation soit effectuée selon l'approche de continuité ou de solvabilité. Toutefois, en cas de doutes exprimés sur la solvabilité d'un régime,⁷ un dépôt annuel est exigé jusqu'à ce que ces préoccupations soient dissipées. On peut aussi exiger un dépôt anticipé dans certaines circonstances, telles que des fusions de régimes, des liquidations partielles ou des ventes d'entreprises. Afin d'éviter de compter deux fois les données d'un régime, nous n'avons tenu compte que des données provenant du dernier rapport déposé.

Aux fins de ce rapport, nous avons exclu les régimes désignés et les régimes dont les participants n'accumulent plus de prestations déterminées futures (appelés dans le présent document « régimes à prestations déterminées gelés »). Nous avons également exclu sept grands régimes du secteur public afin de ne pas fausser les résultats de notre analyse.

En tout, 1 539 régimes ont été pris en compte dans l'analyse des données sur la capitalisation. Le tableau 2.1 ci-dessous présente un sommaire de ces régimes de retraite.

Tableau 2.1 – Résumé des régimes analysés

Régime/genre de prestations	N ^{bre} de régimes	Participants actifs	Participants à la retraite	Autres bénéficiaires	N ^{bre} total de bénéficiaires	Valeur marchande de l'actif (en millions de dollars)
Fin de carrière	640	214 799	131 132	57 653	403 584	58 907 \$
Salaires de carrière	197	38 332	24 569	13 913	76 814	5 568
Prestations forfaitaires	322	105 258	112 399	35 452	253 109	23 969
Régime hybride	310	156 799	125 115	69 039	350 953	32 293
Régime interentreprises	70	366 583	94 632	353 480	814 695	17 442
Total	1 539	881 771	487 847	529 537	1 899 155	138 179 \$
Âge moyen		42,50	71,70	42,20		

⁷ Un rapport indique le doute sur la solvabilité d'un régime dans les cas suivants : i) le ratio de solvabilité est inférieur à 80 %, ou ii) le ratio de solvabilité se situe entre 80 % et 90 % et le passif de solvabilité dépasse la valeur marchande de l'actif de plus de 5 000 000 \$.

Les régimes exclus de l'analyse des données sur la capitalisation étaient 252 régimes à prestations déterminées gelés et 7 grands régimes du secteur public mentionnés précédemment. Les profils de ces régimes sont résumés au tableau 2.2.

Tableau 2.2 – Résumé des régimes exclus de l'analyse

Genre de régime	Sous-genre de régime	N ^{bre} de régimes	Participants actifs	Participants à la retraite	Autres bénéficiaires	N ^{bre} total de bénéficiaires	Valeur marchande de l'actif (en millions de dollars)
Régimes de retraite du secteur public	Grand régime du secteur public	7	697 392	358 163	143 579	1 199 134	194 000 \$
	Âge moyen		44,30	70,04	52,55		
Régimes à prestations déterminées gelés	Accumulations futures de cotisations déterminées seulement	63	3 971	3 187	2 977	10 135	683 \$
	Aucune accumulation future (cotisations déterminées ou prestations déterminées)	189	12 388	31 760	13 588	57 736	4 971 \$
	Total	252	16 359	34 947	16 565	67 871	5 654 \$
	Âge moyen		45,79	73,81	48,85		

Par ailleurs, 56 régimes en voie de liquidation ont été exclus de l'analyse des données sur la capitalisation.

2.1 Résumé des données sur la capitalisation

Les principaux résultats concernant le niveau de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées sont les suivants :

- Sur les 1 539 régimes analysés, 605 (39 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité alors que 1 222 (79 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de solvabilité.
- Sur les 640 régimes fin de carrière, 314 (49 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité alors que 459 (72 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de solvabilité.
- Sur les 197 régimes salaires de carrière, 55 (28 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité alors que 174 (88 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de solvabilité.
- Sur les 322 régimes à prestations forfaitaires, 89 (28 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité alors que 294 (91%) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de solvabilité.
- Sur les 310 régimes hybrides, 121 (39 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité alors que 242 (78 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de solvabilité.
- Sur les 70 régimes interentreprises, 26 (37 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité alors que 53 (76 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de solvabilité.

L’information ci-dessus est résumée au tableau 2.3 ci-dessous.

Tableau 2.3 – Répartition des régimes insuffisamment capitalisés

Genre de régime ou de prestations	N ^{bre} total de régimes	*Ratio de capitalisation (approche de continuité) < 1,0		* Ratio de capitalisation (approche de solvabilité) < 1,0	
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Fin de carrière	640	314	49 %	459	72 %
Salaires de carrière	197	55	28 %	174	88 %
Prestations forfaitaires	322	89	28 %	294	91 %
Régime hybride	310	121	39 %	242	78 %
Régime interentreprises	70	26	37 %	53	76 %
Total	1 539	605	39 %	1 222	79 %

Les tableaux 2.4 et 2.5 ci-après présentent une ventilation plus détaillée des ratios de capitalisation pour les différents genres de régimes de retraite à prestations déterminées, selon l'approche de continuité et de solvabilité.

Pour tous les régimes analysés, les ratios de capitalisation médians s'élevaient à 104 % selon l'approche de continuité et à 89 % selon l'approche de solvabilité. Il convient également de noter que, sur les 70 régimes interentreprises, 26 (37 %) avait un ratio de solvabilité inférieur à 80 %. Ces 26 régimes comptent environ 602 000 participants et anciens participants, soit près de 74 % du nombre total de participants aux régimes interentreprises.

Tableau 2.4 - Ratios de capitalisation selon l'approche de continuité

Ratio de capitalisation (RC)	Régimes fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Régimes à prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes inter-entreprises	Tous les régimes
RC < 0,60	8	2	7	2	1	20
0,60 ≤ RC < 0,80	41	5	11	12	3	72
0,80 ≤ RC < 0,90	104	11	30	33	8	186
0,90 ≤ RC < 1,00	161	37	41	74	14	327
1,00 ≤ RC < 1,20	252	113	139	139	36	679
RC ≥ 1,20	74	29	94	50	8	255
Total	640	197	322	310	70	1 539
Ratio médian	1,00	1,06	1,11	1,04	1,05	1,04

Tableau 2.5 - Ratios de capitalisation selon l'approche de solvabilité

Ratio de solvabilité (RS)	Régimes fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Régimes à prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes inter-entreprises	Tous les régimes
RS < 0,60	13	4	14	6	11	48
0,60 ≤ RS < 0,80	111	44	98	44	15	312
0,80 ≤ RS < 0,90	155	75	115	92	3	440
0,90 ≤ RS < 1,00	180	51	67	100	24	422
1,00 ≤ RS < 1,20	129	19	27	51	16	242
RS ≥ 1,20	52	4	1	17	1	75
Total	640	197	322	310	70	1 539
Ratio médian	0,92	0,86	0,84	0,91	0,91	0,89

2.2 Résumé des hypothèses et méthodes actuarielles

Les principales hypothèses et méthodes actuarielles utilisées dans les rapports d'évaluation actuarielle selon l'approche de continuité sont les suivantes :

- Plus de 98 % des régimes ont appliqué la méthode de répartition des prestations constituées (avec projection des salaires pour les régimes fin de carrière) pour calculer le passif selon l'approche de continuité.

Tableau 2.6 – Méthode d'évaluation du passif

Méthode d'évaluation du passif	N ^{bre} de régimes	% des régimes
Répartition des prestations constituées (avec projection des salaires)	891	57,9 %
Répartition des prestations constituées (sans projection des salaires)	629	40,9 %
Méthode normale de l'âge d'adhésion	14	0,9 %
Méthode modifiée de nivellement des cotisations depuis l'âge actuel	2	0,1 %
Nivellement global des cotisations, net d'actif	2	0,1 %
Autre	1	0,1 %
Total	1 539	100,0 %

- L'actif a été le plus fréquemment évalué en utilisant la méthode de la valeur marchande ou une autre méthode reposant sur une valeur liée au marché, plus de 99 % des régimes appliquant soit la valeur marchande soit la valeur marchande lissée (ajustée).

Tableau 2.7 – Méthode d'évaluation de l'actif

Méthode d'évaluation	N ^{bre} de régimes	% des régimes
Valeur marchande	1 017	66,1 %
Valeur marchande lissée	511	33,2 %
Valeur comptable	6	0,4 %
Combinaison - valeur comptable et valeur marchande	3	0,2 %
Autre	2	0,1 %
Total	1 539	100,0 %

- Pour les évaluations selon l’approche de continuité, moins de 1 % des régimes ont utilisé une hypothèse de mortalité fondée sur la table GAM 1983 (1983 Group Annuity Mortality Table) publiée par la Société des actuaires, tandis que 99 % ont recouru à une table de 1994 plus récente (GAM 1994 aspect statique, Group Annuity Reserving [GAR], Uninsured Pensioner [UP]) ou RP-2000. Plus de 92 % des régimes utilisent l’hypothèse de mortalité de la table UP 1994 (avec ou sans projection de l’amélioration de la mortalité).⁸

Tableau 2.8 – Hypothèse de mortalité

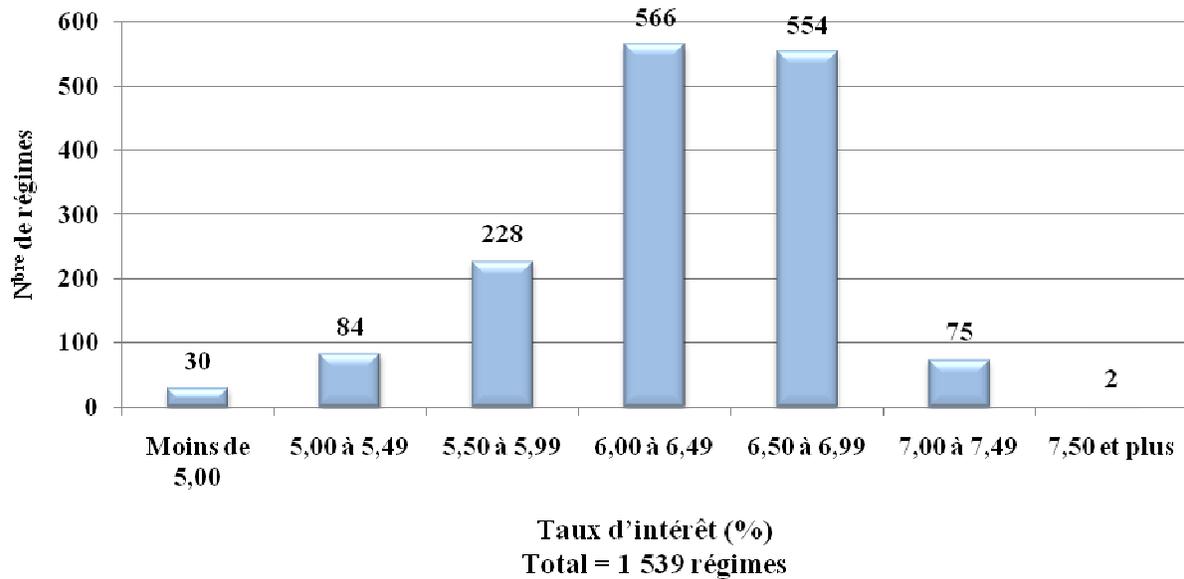
Hypothèse de mortalité	N ^{bre} de régimes	% des régimes
GAM 1983	12	0,8 %
GAM 1994 aspect statique	46	3,0 %
GAR 1994	22	1,4 %
UP 1994	1 424	92,5 %
Autres (2000RP, 1995 Buck)	35	2,3 %
Total	1 539	100,0 %

- Les hypothèses de taux d’intérêt utilisées pour évaluer le passif selon l’approche de continuité étaient en général moins élevées que les années précédentes, environ 89 % des régimes ayant appliqué un taux égal ou inférieur à 6,50 %. Les taux ont continué de baisser dans une fourchette relativement étroite, avec 67 % des régimes appliquant un taux compris entre 6,0 % et 6,5 %.⁹

⁸ Voir aussi l’observation sur les hypothèses de mortalité qui accompagne le tableau 4.6 ci-après.

⁹ Sur les 554 régimes qui ont appliqué une hypothèse de taux d’intérêt selon l’approche de continuité dans la fourchette comprise entre 6,50 % et 6,99 %, 462 ont appliqué un taux d’intérêt de 6,50 %.

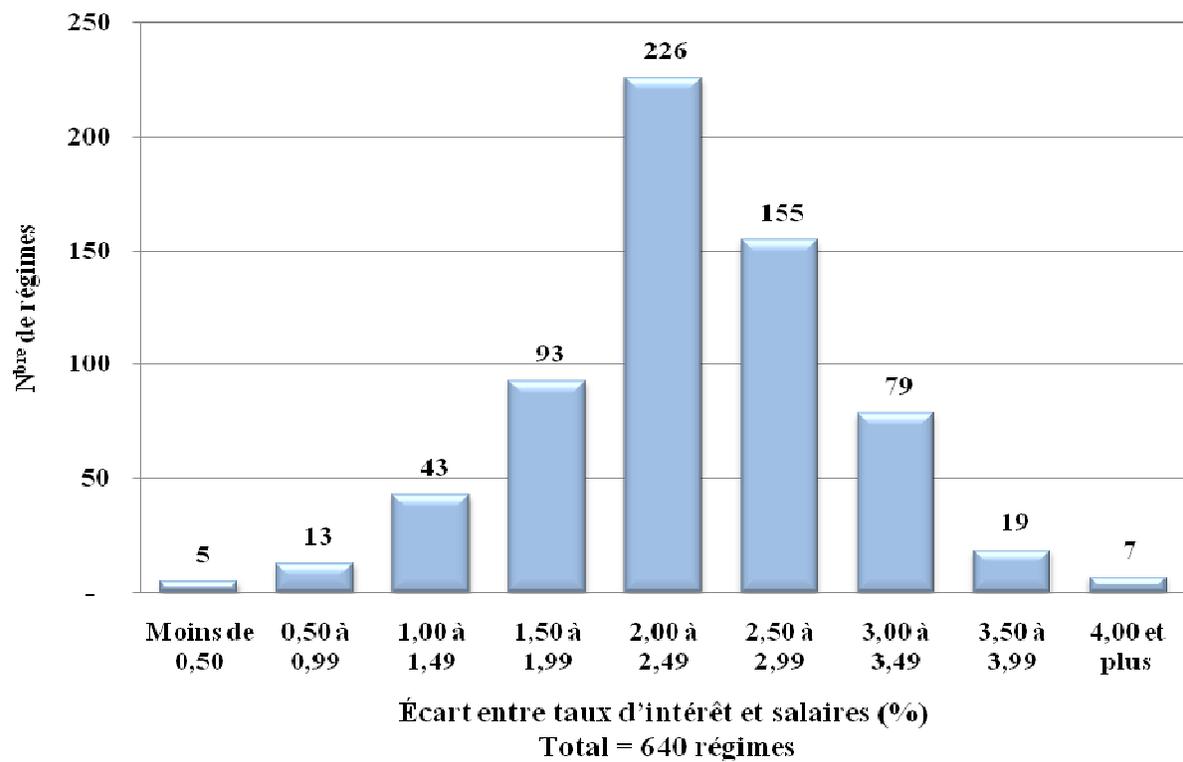
Graphique 2.9 – Hypothèse de taux d'intérêt selon l'approche de continuité



- Pour les régimes fin de carrière, la différence entre l'hypothèse de taux d'intérêt et l'hypothèse d'augmentation du salaire utilisée dans les évaluations selon l'approche de continuité s'établissait généralement dans une fourchette comprise entre 1,5 % et 3,0 % (représentant 83 % de tous les régimes fin de carrière).¹⁰

¹⁰ Sur les 79 régimes fin de carrière présentant un écart entre taux d'intérêt et salaires dans la fourchette comprise entre 3,00 % et 3,49 %, 58 avaient un écart de 3,00 %.

Graphique 2.10 – Écart entre taux d'intérêt et salaires pour les régimes fin de carrière



- Le tableau 2.11 présente le montant total de l'allocation pour frais de liquidation établi dans les évaluations de la solvabilité, selon le nombre de participants au régime (participants, anciens participants et autres bénéficiaires inclus).¹¹ L'allocation pour frais est aussi exprimée en montants moyens par régime et par participant. L'allocation moyenne par participant diminue généralement à mesure que le nombre de participants augmente. On observe le phénomène inverse pour les régimes comptant au moins 10 000 participants. Comme il y a peu de régimes dans les deux dernières catégories (c.-à-d., les régimes comptant plus de 5 000 participants), on interprètera les résultats s'y rattachant avec beaucoup de prudence.

En règle générale, les allocations pour frais de liquidation sont comparables à celles indiquées dans le cinquième rapport annuel, à l'exception d'une légère augmentation en ce qui concerne les régimes comptant moins de 500 participants.

Tableau 2.11 – Allocation pour frais de liquidation

N ^{bre} de participants	N ^{bre} de régimes	N ^{bre} total de participants	Frais de liquidation		
			Total des frais de liquidation	Moyenne par régime	Moyenne par participant
<100	475	22 636	21 637 295 \$	45 552 \$	956 \$
100-499	583	141 768	61 807 500	106 016	436
500-999	171	119 294	36 287 431	212 207	304
1 000-4 999	213	431 294	98 757 571	463 651	229
5 000-9 999	36	243 322	46 769 000	1 299 139	192
10 000-49 999	25	441 306	148 801 000	5 952 040	337
Total	1 503	1 399 620	414 059 797 \$	275 489 \$	296 \$

¹¹ Aux fins de confidentialité, les deux régimes comptant plus de 50 000 participants et autres bénéficiaires ont été exclus de cette analyse.

3.0 Mesures d'allègement temporaire de la capitalisation

La présente section résume les statistiques sur les participants et la capitalisation, ainsi que l'incidence sur les coûts de capitalisation des régimes qui ont appliqué des mesures d'allègement temporaire de la capitalisation prévues en vertu de la LRR et du Règlement. Le cas échéant, nous avons fait des comparaisons avec les régimes qui ont décidé de ne recourir à aucune de ces mesures.

3.1 Régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD)

Pour un régime de retraite interentreprises qui a choisi d'être considéré comme un RRIOD, les cotisations au régime ne doivent pas être inférieures à la somme du coût normal du régime, des paiements spéciaux préexistants qui doivent être versés relativement à un passif à long terme non capitalisé ainsi que les paiements spéciaux qui doivent être versés relativement à tout nouveau passif à long terme non capitalisé déterminé dans le rapport d'évaluation. Tout nouveau passif à long terme non capitalisé doit être liquidé sur une période de 12 ans au lieu des 15 ans habituels. De plus, des limites sont imposées aux améliorations des prestations, avec l'amortissement sur 8 ans dans les conditions prescrites. Il n'y a aucune obligation de capitalisation selon l'approche de solvabilité pendant cette période, même si des évaluations selon l'approche de solvabilité doivent toujours être réalisées et exposées dans le rapport d'évaluation¹².

Les tableaux suivants présentent des statistiques choisies sur les régimes interentreprises comprenant des dispositions à prestations déterminées. Au 31 décembre 2009, 30 des 70 régimes interentreprises ont choisi de devenir des RRIOD.

Tableau 3.1 - Information sur les participants

	N ^{bre} de régimes	N ^{bre} total de participants (<i>Médiane</i>)			
		Participants actifs	Participants à la retraite	Autres bénéficiaires	Total
RRIOD	30	113 345 (1 615)	44 806 (782)	101 831 (1 447)	259 982 (3 832)
Non-RRIOD	40	253 238 (582)	49 826 (309)	251 649 (533)	554 713 (1 538)
Total (tous les régimes interentreprises)	70	366 583 (1 049)	94 632 (431)	353 480 (722)	814 695 (2 489)

¹² Pour en savoir plus sur les RRIOD, consultez la page <http://www.fsco.gov.on.ca/french/pensions/MEPPsolvency-qanda.asp>.

Tableau 3.2 – Information sur la capitalisation

	Valeur totale (Médiane)			
	Valeur marchande de l'actif	Actif de solvabilité ‡	Passif de solvabilité	Ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité
	(millions de dollars)			
RRIOD	7 854 \$ (104,0 \$)	7 817 \$ (103,5 \$)	11 797 (150,7 \$)	66,3 % (68,0 %)
Non-RRIOD	9 589 \$ (80,5 \$)	9 548 \$ (80,3 \$)	11 477 (77,7 \$)	83,2 % (97,7 %)
Total (tous les régimes interentreprises)	17 442 \$ (86,3 \$)	17 364 \$ (86,1 \$)	23 274 \$ (92,8 \$)	74,6 % (91,7 %)

‡ Valeur marchande de l'actif moins l'allocation pour frais de liquidation

En général, la taille des régimes qui ont choisi de devenir des RRIOD est sensiblement plus grosse que celle des autres régimes (non-RRIOD), mesurée en fonction de la taille de l'actif et du passif et du nombre de membres. Par exemple, la taille médiane du passif de solvabilité des RRIOD est environ 94 % plus élevée que celle des autres régimes.

En ce qui concerne les niveaux de capitalisation, les RRIOD sont sensiblement moins capitalisés que les autres régimes. Le ratio de solvabilité médian des RRIOD est 68,0 % alors que celui des autres régimes est 97,7 %.

3.2 Mesures d'allègement de la capitalisation de 2009

À compter du 23 juin 2009, et temporairement, l'administrateur d'un régime qui satisfait à certains critères peut choisir une ou plusieurs des trois options suivantes d'allègement de la capitalisation dans le premier rapport d'évaluation déposé dont la date d'évaluation tombe le 30 septembre 2008 ou après cette date (appelé dans le présent document « rapport sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité »)¹³ :

Option 1 - Reporter d'au plus un an le début de la période pendant laquelle des paiements spéciaux doivent être versés pour acquitter tout nouveau passif à long terme non capitalisé ou tout nouveau déficit de solvabilité déterminé dans le rapport sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité.

Option 2 - Consolider les paiements spéciaux correspondant aux déficits de solvabilité préexistants selon un nouveau calendrier des paiements sur cinq ans qui commence à la date d'évaluation du rapport sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité.

Option 3 - Avec le consentement des participants et des anciens participants, prolonger la période prévue pour acquitter le nouveau déficit de solvabilité de 5 ans à 10 ans au plus.

¹³ Pour en savoir plus, consultez la page <http://www.fscs.gov.on.ca/french/pensions/MEPPsolvency-qanda.asp>.

Au total, au 31 décembre 2009, 475 régimes à prestations déterminées non désignés avaient déposé devant la CSFO un rapport d'évaluation dont la date d'évaluation tombait le 30 septembre 2008 ou après cette date¹⁴. Parmi ces régimes, 130 (27 %) avaient choisi de se prévaloir d'une ou de plusieurs des options d'allègement de la capitalisation (appelés ici les « régimes électifs ») et 345 (73 %) n'avaient adopté aucune mesure d'allègement (les « régimes non électifs »).

Tableau 3.3 – Information sur les participants

	N ^{bre} de régimes	N ^{bre} total de participants (<i>Médiane</i>)			
		Participants actifs	Participants à la retraite	Autres bénéficiaires	Total
Régimes électifs	130	56 179 (126)	55 741 (78)	21 593 (48)	133 513 (317)
Régimes non électifs	345	1 003 683 (68)	463 494 (43)	456 249 (33)	1 923 426 (188)
Total (tous les régimes)	475	1 059 862 (77)	519 235 (55)	477 842 (38)	2 056 939 (240)

Tableau 3.4 - Information sur la capitalisation

	Valeur totale (<i>Médiane</i>)			
	Valeur marchande de l'actif	Actif de solvabilité ‡	Passif de solvabilité	Ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité
	Valeur marchande de l'actif			
Régimes électifs	12 761 \$ (16,4 \$)	12 720 \$ (16,3 \$)	17 380 \$ (21,6 \$)	73,2 % (73,7 %)
Régimes non électifs	198 491 \$ (11,8 \$)	197 558 \$ (11,6 \$)	218 507 \$ (15,0 \$)	90,4 % (77,3 %)
Total (millions de dollars)	211 253 \$ (13,9 \$)	210 278 \$ (13,9 \$)	235 886 \$ (17,7 \$)	89,1 % (76,1 %)

‡ Valeur marchande de l'actif moins l'allocation pour frais de liquidation

En général, la taille des régimes électifs est sensiblement plus grosse que celle des régimes non électifs, mesurée en fonction de la taille de l'actif et du passif et du nombre de membres. Par exemple, la taille médiane du passif de solvabilité des régimes électifs est environ 44 % plus élevée que celle des régimes non électifs.

En ce qui concerne les niveaux de capitalisation, les régimes électifs sont généralement moins capitalisés que les régimes non électifs. Le ratio de solvabilité médian des régimes électifs est 73,7 % alors que celui des régimes non électifs est 77,3 %.

Le tableau 3.5 montre comment se répartissent les options choisies par les régimes électifs. L'adoption combinée des options 1 et 2 a été le choix le plus fréquent et représentait 63 % de la totalité des choix des régimes. Le deuxième choix le plus fréquent était l'option 1 seule, avec 15 % des choix des régimes, suivie de l'option 2 seule et de « Toutes les options », qui représentaient chacun 9 % des régimes électifs.

¹⁴ Ce chiffre comprend 67 régimes à prestations déterminées gelés et 4 régimes de retraite du secteur public qui ont été exclus de l'analyse des données sur la capitalisation, tel que cela est décrit dans la section 2.0 du présent rapport.

Tableau 3.5 – Répartition des options d’allègement de la capitalisation

Choix	N^{bre} de régimes	% des régimes
Option 1 seule	20	15 %
Option 2 seule	12	9 %
Option 3 seule	0	0 %
Options 1 et 2	81	63 %
Options 1 et 3	4	3 %
Options 2 et 3	1	1 %
Toutes les options	12	9 %
Total	130	100 %

Pour évaluer les répercussions des mesures d’allègement sur les paiements liés à la capitalisation, nous avons comparé les niveaux minimaux de cotisations exigées avant et après l’application de ces mesures d’allègement, pendant la période de 12 mois suivant la date d’évaluation des rapports déposés par les régimes électifs. Comme le montre le tableau 3.6, les cotisations requises pour la capitalisation des régimes électifs ont été réduites considérablement. Plus précisément, les cotisations obligatoires minimales ont diminué d’environ 662 millions de dollars (M\$), soit 56 %, passant de 1 175 M\$ à 513 M\$. On constate également que l’essentiel de cette réduction (95 %) est attribuable à la baisse des paiements spéciaux calculés selon l’approche de solvabilité.

Tableau 3.6 - Cotisations obligatoires pendant la période de 12 mois commençant à la date d’évaluation

Cotisations obligatoires	Avant l’application des mesures d’allègement	Après l’application des mesures d’allègement	Diminution des cotisations obligatoires
	(millions de dollars)		
Coût normal pour l’employeur	223 \$	223 \$	0 \$
Paiements spéciaux selon l’approche de durabilité	41 \$	12 \$	29 \$
Paiements spéciaux selon l’approche de solvabilité	911 \$	278 \$	633 \$
Total des cotisations obligatoires minimales	1 175 \$	513 \$	662 \$

Incidence du lissage de l’actif de solvabilité

Le Règlement permet d’effectuer des évaluations de la solvabilité en utilisant les valeurs lissées de l’actif. Cela donne aux répondants des régimes la capacité d’ajuster progressivement les cotisations de capitalisation au lieu de le faire immédiatement, en reconnaissant les gains et les pertes sur les placements sur une période maximale de cinq ans. Nous avons tenu compte de la méthode d’évaluation de l’actif appliquée pour l’évaluation de la solvabilité dans les rapports d’évaluation des régimes électifs et des régimes non électifs et, en particulier, s’il y avait eu changement de méthode depuis le dernier rapport d’évaluation déposé. Comme le montrent les

tableaux 3.7 et 3.8 ci-après, il n’y a eu aucune différence notable entre les régimes électifs et les régimes non électifs pour ce qui a trait au changement de la méthode d’évaluation de l’actif dans leurs derniers rapports d’évaluation déposés.

En ce qui concerne les régimes qui ont changé de méthode, la vaste majorité est passée d’une évaluation selon la valeur marchande à une méthode fondée sur la valeur marchande lissée. Environ 67 % des régimes électifs appliquaient une valeur marchande de l’actif avant de se prévaloir de mesures d’allègement; ce pourcentage a diminué à 50 % une fois ce choix réalisé.

Tableau 3.7 – Changement de méthodes d’évaluation de l’actif de solvabilité

Évolution	Régimes électifs		Régimes non électifs		Total	
	N ^{bre} de régimes	% des régimes	N ^{bre} de régimes	% des régimes	N ^{bre} de régimes	% des régimes
Changement à la valeur lissée de l’actif	24	18 %	47	14 %	71	15 %
Changement à la valeur marchande de l’actif	2	2 %	7	2 %	9	2 %
Aucun changement de la méthode d’évaluation de l’actif	104	80 %	291	84 %	395	83 %
Total des régimes	130	100 %	345	100 %	475	100 %

Tableau 3.8 – Répartition des méthodes d’évaluation de l’actif de solvabilité

Genre de méthode	Régimes électifs		Régimes non électifs		Total	
	N ^{bre} de régimes	% des régimes	N ^{bre} de régimes	% des régimes	N ^{bre} de régimes	% des régimes
Valeur lissée de l’actif	65	50 %	115	33 %	180	38 %
Valeur marchande de l’actif	65	50 %	230	67 %	295	62 %
Total des régimes	130	100 %	345	100 %	475	100 %

4.0 Analyse des tendances

L'analyse des tendances suivante comprend les données tirées de tous les rapports déposés dont la date d'évaluation tombait entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2009.

4.1 Niveau de capitalisation de solvabilité

Le tableau 4.1 présente une ventilation des régimes selon les ratios de solvabilité pour les années d'évaluation suivantes¹⁵ :

- année d'évaluation 2005 : du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006
- année d'évaluation 2006 : du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007
- année d'évaluation 2007 : du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
- année d'évaluation 2008 : du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

La date d'évaluation de la plupart des régimes est soit le 31 décembre soit le 1^{er} janvier. Les régimes qui ont des problèmes de solvabilité doivent déposer un rapport d'évaluation chaque année; ils figurent donc dans notre base de données pour plus d'une année d'évaluation.

Tableau 4.1 – Ratios de solvabilité par année d'évaluation

Ratio de solvabilité (RS)	2005		2006		2007		2008	
	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes
RS < 0,60	34	4,3 %	22	2,4 %	13	1,8 %	36	8,1 %
0,60 ≤ RS < 0,80	325	40,8 %	161	17,5 %	134	18,4 %	238	53,5 %
Total partiel < 0,8	359	45,1 %	183	19,9 %	147	20,2 %	274	61,6 %
0,80 ≤ RS < 0,90	193	24,2 %	301	32,8 %	246	33,7 %	83	18,7 %
0,90 ≤ RS < 1,00	114	14,3 %	254	27,6 %	192	26,3 %	42	9,5 %
Total partiel < 1,00	666	83,6 %	738	80,3 %	585	80,2 %	399	89,8 %
1,00 ≤ RS < 1,20	88	11,0 %	139	15,1 %	110	15,1 %	35	7,9 %
RS ≥ 1,20	43	5,4 %	42	4,6 %	34	4,7 %	10	2,3 %
Total	797	100,0 %	919	100,0 %	729	100,0 %	444¹⁶	100,0 %
Ratio médian	0,81		0,89		0,89		0,77	

¹⁵ Les nombres de régimes pour 2005 et 2006 sont inférieurs à ceux indiqués dans le cinquième rapport annuel, essentiellement du fait de l'exclusion de certains régimes de notre analyse actuelle en raison soit d'une liquidation du régime soit d'un passage au statut de régime à prestations déterminées gelé.

¹⁶ Il y a eu moins de rapports déposés pour l'année d'évaluation 2008 que pour les années d'évaluation précédentes. Cela peut s'expliquer par deux facteurs principaux : a) l'avancement de la date limite relative aux données (le 31 décembre 2009) utilisée pour les besoins du présent rapport; b) le nombre croissant de régimes qui ont été liquidés ou qui sont en cours de liquidation, qui se sont convertis en régime à cotisations déterminées ou qui sont devenus un régime à prestations déterminées gelé.

Le tableau 4.1 ci-avant montre que les ratios de solvabilité se sont sensiblement détériorés en 2008 par rapport aux deux années d'évaluation précédentes. Le pourcentage de régimes ayant un ratio de solvabilité inférieur à 0,80 a triplé, passant d'environ 20 % en 2006 et 2007 à 61,6 % en 2008. De plus, la proportion de régimes insuffisamment capitalisés selon l'approche de solvabilité en 2008 est à son niveau le plus élevé (89,8 %) depuis quatre ans.

En 2008, le niveau de capitalisation des régimes de retraite selon l'approche de solvabilité a subi les effets des facteurs suivants :

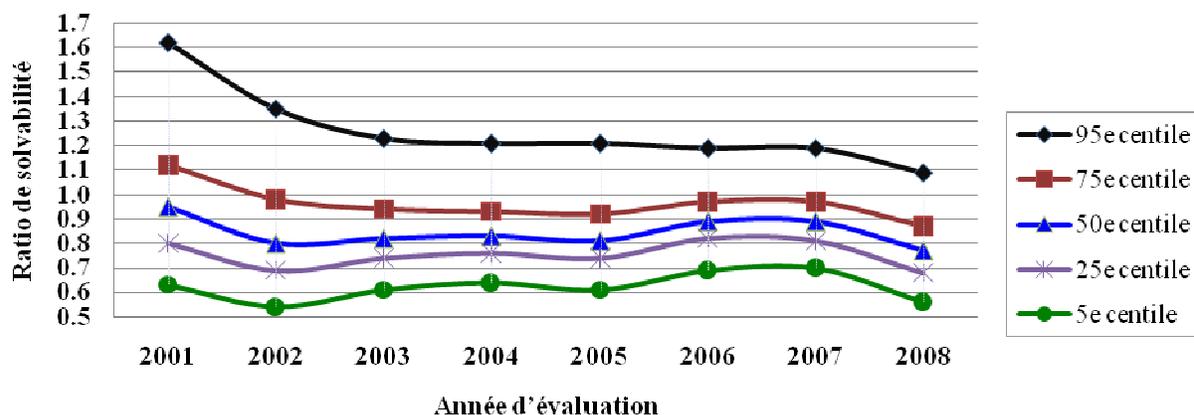
- la tourmente sur les marchés financiers, qui s'est traduite pour les caisses de retraite canadiennes par un rendement médian *néгатif* de 15,9 %¹⁷;
- le versement de paiements spéciaux en vue de réduire le déficit ou la prise de congés de cotisation réalisés en 2008, qui ont eu, respectivement, des effets positifs et négatifs;
- l'obtention par les régimes interentreprises qui ont choisi de devenir des RRIOD d'un allègement de leurs obligations en matière de capitalisation du déficit de solvabilité, les cotisations à leur régime de retraite ayant ainsi baissé par rapport au niveau antérieur;
- des changements limités des hypothèses d'évaluation de la solvabilité par rapport à celles utilisées dans l'évaluation de 2007 :
 - l'hypothèse de taux d'intérêt utilisée pour calculer les valeurs de transfert a changé, passant de 4,75 % pour les 10 premières années et de 5,0 % par la suite (à compter de fin 2007) à 4,20 % pour les 10 premières années et à 5,70 % par la suite (à compter de fin 2008)¹⁸,
 - l'hypothèse de taux d'intérêt utilisée pour évaluer les rentes immédiates a augmenté, passant de 4,50 % (à compter de fin 2007) à 4,85 % (à compter de fin 2008),
 - l'hypothèse de mortalité utilisée pour le calcul des valeurs de transfert a changé; l'hypothèse est désormais la table de mortalité Uninsured Pensioner 1994, avec projection d'une amélioration de la mortalité jusqu'à l'an 2020 en utilisant l'échelle AA plutôt que jusqu'à 2015, tandis que l'hypothèse utilisée pour l'évaluation du passif lié aux rentes est restée inchangée.

Le graphique 4.2 présente la répartition des ratios de solvabilité à différents centiles de 2001 à 2008. Il convient de noter que les ratios de solvabilité ont à tous les centiles connu une forte baisse entre l'année d'évaluation 2007 et l'année d'évaluation 2008.

¹⁷ Source : Institut canadien des actuaires, *Rapport sur les statistiques économiques canadiennes - 1924-2008*, juin 2009, Tableau 8A.

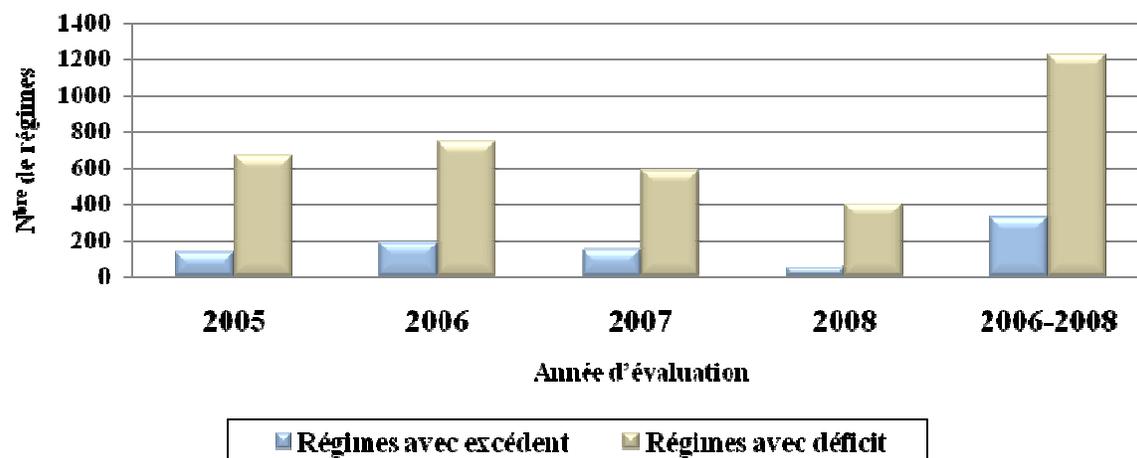
¹⁸ Les taux indiqués pour la fin de 2008 sont fondés sur les Normes de pratique sur la valeur actualisée des rentes (section 3800) de l'Institut canadien des actuaires, qui ont pris effet le 1^{er} avril 2009.

Graphique 4.2 – Ratios de solvabilité : 2001 à 2008



Les graphiques ci-après comparent les régimes ayant un excédent de solvabilité à ceux qui accusent un déficit de solvabilité pour chacune des quatre années d'évaluation, de 2005 à 2008, ainsi que pour la période d'évaluation de trois ans, de 2006 à 2008¹⁹. Le graphique 4.3 compare le nombre de régimes et le graphique 4.4 compare le montant de l'excédent (ou du déficit) de solvabilité.

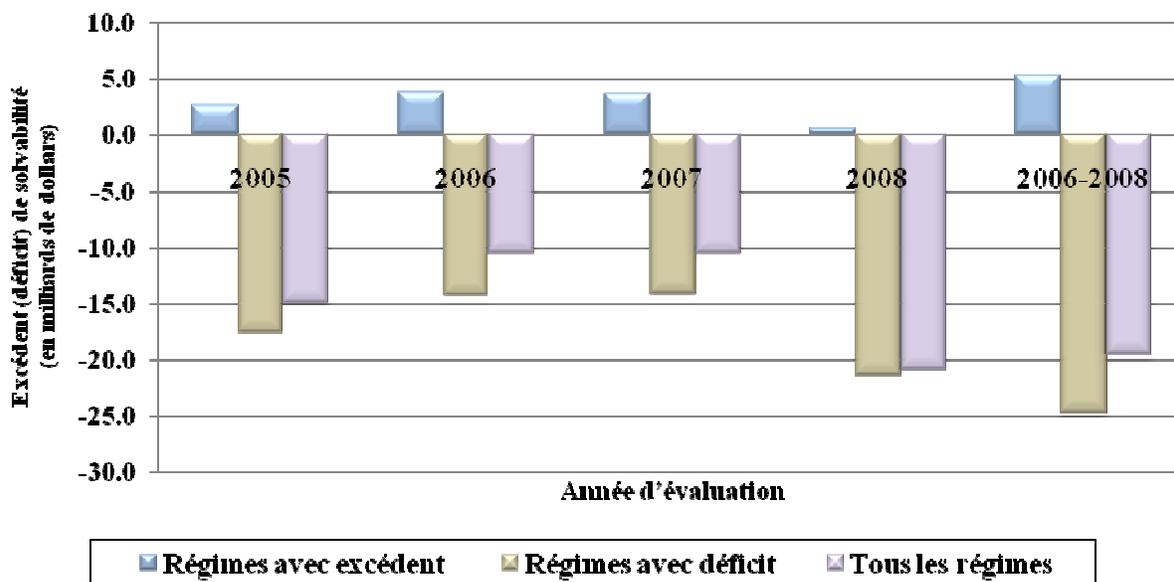
Graphique 4.3 – Solvabilité des régimes à prestations déterminées de l'Ontario : excédent ou déficit, en nombre de régimes



Le nombre de régimes ayant un excédent de solvabilité est demeuré largement inférieur à celui des régimes ayant un déficit de solvabilité.

¹⁹ Sont inclus dans les années d'évaluation illustrées séparément les régimes qui ont déposé un rapport dont la date d'évaluation tombait cette année-là. La période 2006-2008 ne comprend que le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé par les régimes dont les dates d'évaluation s'échelonnaient entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009. La somme du nombre de régimes inclus dans chacune des années d'évaluation 2006, 2007 et 2008 est donc supérieure au nombre de régimes inclus dans la période combinée 2006-2008.

Graphique 4.4 – Solvabilité des régimes à prestations déterminées de l’Ontario : montant de l’excédent (du déficit) de solvabilité



En ce qui concerne le montant en dollars, les régimes qui ont déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2006 à 2008, ont indiqué un déficit de solvabilité *net* de 19,6 milliards de dollars (après allocation pour frais) pour un passif de solvabilité de 157,3 milliards de dollars. Ce chiffre représente le niveau global d'insuffisance de capitalisation des régimes à prestations déterminées enregistrés en Ontario, à l'exception des sept régimes du secteur public et des autres régimes exclus mentionnés précédemment. Par contraste, le déficit de solvabilité *net* indiqué dans le cinquième rapport annuel était 9,6 milliards de dollars. Quand un rapport d'évaluation actuarielle, déposé auprès de la CSFO, révèle un déficit de solvabilité, le règlement prévoit que l'employeur effectue des paiements spéciaux afin de s'acquitter du déficit dans les cinq ans.

En Ontario, la loi permet d'exclure certaines prestations (p. ex., indexation à la retraite, prestations sur consentement, indemnités en cas de fermeture d'entreprise et de mise à pied permanente) du calcul du passif de solvabilité. En tout, 237 régimes ont exclu au moins une de ces catégories de prestations, ce qui a mené à une réduction du passif de 12,8 milliards de dollars. En conséquence, le déficit global de capitalisation à *la liquidation* des régimes ayant déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2006 à 2008, aurait dépassé leur déficit de solvabilité *net* d'un montant équivalent. Ceci se traduit par un déficit de liquidation de 32,4 milliards de dollars (19,6 milliards de dollars plus 12,8 milliards de dollars), après allocation pour frais, pour un passif de liquidation de 170,1 milliards de dollars. Ceci calcule l'étendue du déficit de tous les régimes de retraite à prestations déterminés de l'Ontario dans le cas où ils seraient en liquidation à la date de leur dernier rapport actuariel. Bien sûr, ceci n'est qu'un scénario hypothétique vu que la majorité des régimes de retraite continue encore.

4.2 Hypothèses actuarielles

Le tableau 4.5 présente les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour les évaluations selon l'approche de continuité. La tendance consistant à utiliser des taux d'intérêt présumés plus faibles est évidente depuis 2005. Nous notons cette tendance à la baisse depuis que nous avons commencé à publier ce type de statistiques pour les années d'évaluation postérieures à l'an 2000.

Tableau 4.5 - Hypothèse de taux d'intérêt par année d'évaluation

Taux (%)	2005		2006		2007		2008	
	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes
Taux < 5,00	6	0,8 %	12	1,3 %	14	1,9 %	10	2,3 %
5,00 ≤ Taux < 5,50	22	2,8 %	40	4,4 %	34	4,7 %	29	6,5 %
5,50 ≤ Taux < 6,00	84	10,5 %	129	14,0 %	91	12,5 %	58	13,1 %
6,00 ≤ Taux < 6,50	223	28,0 %	284	30,9 %	298	40,9 %	181	40,7 %
6,50 ≤ Taux < 7,00	350	43,9 %	376	40,9 %	263	36,1 %	155	34,9 %
7,00 ≤ Taux < 7,50	104	13,0 %	77	8,4 %	28	3,8 %	10	2,3 %
Taux ≥ 7,50	8	1,0 %	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,2 %
Total	797	100,0 %	919	100,0 %	729	100,0 %	444	100,0 %
Moyenne (%)	6,34 %		6,23 %		6,16 %		6,12 %	

La moyenne des taux d'intérêt présumés a baissé, passant de 6,34 % à 6,12 %, au cours des quatre années d'évaluation, de 2005 à 2008. En ce qui concerne l'année d'évaluation 2007, la fourchette de taux d'intérêt utilisée le plus couramment est demeurée celle de 6,0 à 6,49 %.

Le pourcentage des régimes qui utilisent un taux d'intérêt présumé égal ou supérieur à 7 % a diminué chaque année. Près de 97 % des régimes ayant une évaluation pour 2008 ont utilisé un taux d'intérêt présumé inférieur à 7 %.

Le tableau 4.6 illustre la répartition des tables de mortalité utilisées dans les évaluations selon l'approche de continuité. La quasi-totalité des régimes utilise désormais des tables de mortalité plus récentes, c.-à-d. les tables de 1994 (GAM, GAR, UP). Au cours de l'évaluation 2008, tous les régimes sauf quatre (99 %) ont utilisé une table de 1994 ou ultérieure.²⁰

²⁰ Tous les régimes ayant utilisé pour 2008 des hypothèses de mortalité relevant de la catégorie « Autre » (au nombre de 14) ont utilisé d'autres tables de mortalité postérieures à 1994 – p. ex., RP2000.

Tableau 4.6 – Hypothèse de mortalité par année d'évaluation

Hypothèse de mortalité	2005		2006		2007		2008	
	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes
GAM 1983	23	2,9 %	13	1,4 %	8	1,1 %	4	0,9 %
GAM 1994 aspect statique	76	9,5 %	54	5,9 %	13	1,8 %	7	1,6 %
GAR 1994	9	1,1 %	14	1,5 %	8	1,1 %	11	2,5 %
UP 1994	682	85,6 %	816	88,8 %	675	92,6 %	408	91,8 %
Autre	7	0,9 %	22	2,4 %	25	3,4 %	14	3,2 %
Total	797	100,0 %	919	100,0 %	729	100,0 %	444	100,0 %

À l'exception de la table GAR 1994, qui utilise la mortalité générationnelle (c'est-à-dire qui comprend des améliorations de la mortalité prévue), on ne disposait pas de l'information suffisante pour savoir si les améliorations de la mortalité prévue avaient été intégrées aux tables de mortalité utilisées pour les évaluations. Les données nécessaires pour réaliser cette analyse seront recueillies pour des rapports futurs.

5.0 Analyse des données sur les placements

Les régimes pris en compte dans l'analyse des données sur les placements étaient, parmi les 1 539 régimes pris en compte au tableau 2.1, ceux ayant déposé un SRP pour le dernier cycle de surveillance (qui vise les régimes dont la date de fin d'exercice tombait entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009). Ce sous-groupe comptait 1 331 régimes²¹, soit 86 % du total.

En ce qui concerne les régimes hybrides, seule la partie correspondant à l'offre de prestations déterminées de la caisse de retraite est incorporée aux données.

5.1 Résumé des profils des caisses de retraite

La composition de l'actif des 1 331 caisses de retraite est décrite dans son ensemble pour le dernier cycle de surveillance au tableau 5.1 et illustrée au graphique 5.1.

Tableau 5.1 – Profil des placements de tous les régimes pris dans leur ensemble

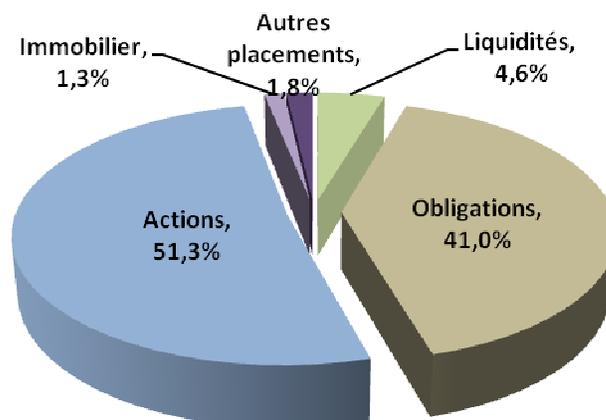
	Catégorie d'actif²²	Valeur marchande (millions de dollars)	% du total des placements
Composition de l'actif	Liquidités	5 267 \$	4,6 %
	Obligations	46 777 \$	41,0 %
	Actions	58 571 \$	51,3 %
	Immobilier	1 530 \$	1,3 %
	Autres placements ²³	2 065 \$	1,8 %
	Total	114 210 \$	100,0 %

²¹ Les régimes pris en compte dans l'analyse des données sur la capitalisation qui ne sont pas comptabilisés dans l'analyse des données sur les placements sont essentiellement des régimes qui n'ont pas encore présenté leur SRP.

²² L'actif des régimes investi dans des fonds communs s'élève au total à 46 771 millions de dollars, soit 40,9 % du total des placements. Les fonds communs sont comptabilisés dans la composition de l'actif de tous les régimes selon les catégories d'actif sur lesquelles ils reposent.

²³ Les autres placements comprennent les fonds de couverture spéculatifs, le capital d'investissement, l'infrastructure, la garantie de change, l'avoir lié aux ressources, les produits de base, etc.

Graphique 5.1 : Composition de l'actif pour tous les régimes comptabilisés dans un même portefeuille



De façon générale, l'actif à revenu fixe englobant les liquidités et les obligations constitue 45 % du total des placements, alors que l'actif à revenu non fixe comprenant les actions, l'immobilier et les autres placements représente 55 % du total des placements.

5.2 Résumé du rendement des caisses de retraite

La présente section fournit à l'égard du dernier cycle de surveillance des statistiques sur la composition de l'actif et le rendement du capital investi selon diverses catégories.

Les 1 331 régimes comptabilisés dans l'analyse sont très variés. Pour illustrer le rendement du capital investi de régimes de retraite aux caractéristiques diverses, les données sur le rendement et la composition de l'actif sont présentées selon le genre de régime, le genre de prestations, la taille du régime, le ratio de solvabilité et le pourcentage investi dans des fonds communs.

Dans la partie « Composition de l'actif », la proportion de chaque catégorie d'actif est présentée pour tous les régimes de chaque sous-groupe ainsi que pour l'ensemble des régimes.

Dans la partie « Rendement », tous les chiffres sur le rendement sont établis au niveau de chaque régime. On entend par « rendement » le taux de rendement, moins tous les frais de placements, alors que l'« écart par rapport au marché » représente la variation du rendement d'une caisse de retraite par rapport au marché. L'écart de rendement d'une caisse donnée par rapport au marché est établi en soustrayant du taux de rendement réel de la caisse (moins les frais de placements) la moyenne pondérée des rendements des indices du marché, compte tenu de la composition de l'actif de cette caisse de retraite.

Selon le genre de régime

Le profil du rendement des régimes de retraite à employeur unique et des régimes interentreprises est donné ci-après. La composition de l'actif et les taux de rendement moyens sont présentés au tableau 5.2A, alors que le rendement est présenté en centiles au tableau 5.2B.

Tableau 5.2A -- Rendements du capital investi selon le genre de régime

Genre de régime		Employeur unique	Interentreprises	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		1 265	66	1 331
Composition de l'actif	Revenu fixe	45,9 %	43,1 %	45,6 %
	Revenu non fixe	54,1 %	56,9 %	54,4 %
Rendement	Rendement moyen ²⁴	-15,22 %	-16,10 %	-15,26 %
	Écart moyen par rapport au marché	-1,26 %	-1,30 %	-1,26 %

Tableau 5.2B – Rendements du capital investi classé en centiles selon le genre de régime

Genre de régime	Employeur unique	Inter-entreprises	Tous les régimes
Rendement du capital investi			
90 ^e centile	-8,85 %	-11,23 %	-8,91 %
75 ^e centile	-12,96 %	-14,55 %	-13,02 %
Médiane	-15,61 %	-16,68 %	-15,66 %
25 ^e centile	-18,61 %	-19,05 %	-18,63 %
10 ^e centile	-21,20 %	-19,99 %	-21,19 %
Écarts de rendement du capital investi par rapport au marché			
90 ^e centile	3,53 %	3,66 %	3,53 %
75 ^e centile	1,07 %	0,75 %	1,04 %
Médiane	-1,28 %	-1,57 %	-1,30 %
25 ^e centile	-3,60 %	-3,72 %	-3,60 %
10 ^e centile	-6,39 %	-6,16 %	-6,38 %

²⁴ Ce rendement moyen et ceux présentés aux tableaux 5.3 à 5.6 sont la moyenne arithmétique (à poids égal) des rendements du capital investi des caisses de retraite dans chaque sous-groupe. La moyenne des rendements du capital investi pondérés selon la taille de chacune des caisses de retraite est à -17,00 %, par comparaison au taux de 15,26 % obtenu à poids égal indiqué ici.

Selon le genre de prestations

Le tableau 5.3 présente le profil du rendement des régimes de retraite selon le genre de prestations offertes.

Tableau 5.3 – Rendements du capital investi selon le genre de prestations²⁵

Genre de prestations		Fin de carrière	Salaires de carrière	Prestations forfaitaires	Hybride	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		558	183	312	278	1 331
Composition de l'actif	Revenu fixe	44,9 %	47,0 %	43,9 %	48,1 %	45,6 %
	Revenu non fixe	55,1 %	53,0 %	56,1 %	51,9 %	54,4 %
Rendement	Rendement moyen	-15,08 %	-15,25 %	-15,51 %	-15,35 %	-15,26 %
	Écart moyen par rapport au marché	-1,00 %	-1,38 %	-1,27 %	-1,69 %	-1,26 %

Selon la taille du régime

Le tableau 5.4 présente le profil du rendement des caisses de retraite selon leur taille.

Tableau 5.4 – Rendements du capital investi selon la taille du régime (en millions de dollars ou M\$)

Taille de l'actif du régime		Petit (<25 M\$)	Moyen (>25 M\$, <250 M\$)	Grand (>250 M\$)	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		851	397	83	1 331
Composition de l'actif	Revenu fixe	45,5 %	46,8 %	45,1 %	45,6 %
	Revenu non fixe	54,5 %	53,2 %	54,9 %	54,4 %
Rendement	Rendement moyen	-15,05 %	-15,53 %	-16,18 %	-15,26 %
	Écart moyen par rapport au marché	-0,88 %	-1,56 %	-3,74 %	-1,26 %

Selon le ratio de solvabilité

Le tableau 5.5 présente le profil du rendement des régimes de retraite selon leur ratio de solvabilité.

Tableau 5.5 – Rendements du capital investi selon le ratio de solvabilité (RS)

Ratio de solvabilité (RS)		RS < 0,8	0,8 ≤ RS < 1	RS ≥ 1,0	Tous les régimes
N ^{bre} de régimes		263	777	291	1 331
Composition de l'actif	Revenu fixe	43,9 %	45,3 %	47,20 %	45,6 %
	Revenu non fixe	56,1 %	54,7 %	52,80 %	54,4 %
Rendement	Rendement moyen	-16,60 %	-15,28 %	-14,00 %	-15,26 %
	Écart moyen par rapport au marché	-2,26 %	-1,20 %	-0,52 %	-1,26 %

²⁵ Les régimes interentreprises sont inclus dans les diverses catégories de genre de prestations auxquelles ils appartiennent.

Selon le pourcentage investi dans des fonds communs

Le tableau 5.6 donne un aperçu du rendement des régimes de retraite selon le pourcentage investi dans des fonds communs.

Tableau 5.6 – Rendements du capital investi selon le pourcentage investi dans des fonds communs

Pourcentage investi dans des fonds communs		< 20 %	20 % à 80 %	> 80 %	Tous les régimes
N ^{brc} de régimes		217	229	885	1 331
Composition de l'actif	Revenu fixe	47,6 %	44,6 %	43,9 %	45,6 %
	Revenu non fixe	52,4 %	55,4 %	56,1 %	54,4 %
Rendement	Rendement moyen	-12,48 %	-16,20 %	-15,70 %	-15,26 %
	Écart moyen par rapport au marché	-1,87 %	-2,15 %	-0,89 %	-1,26 %

5.3 Observations sur les placements

Nous présentons ci-dessous quelques observations principales sur les analyses exposées aux sections 5.1 et 5.2, en privilégiant les conclusions qui sont à la fois suffisamment discernables pour 2008 et généralement évidentes pour les deux cycles de surveillance précédents.

- La composition typique de l'actif des caisses de retraite a évolué, passant d'un ratio de 40/60 entre les placements à revenu fixe et ceux à revenu non fixe en 2007 à un ratio de 45/55 en 2008.
- Les caisses de retraite des régimes interentreprises ont en général investi davantage dans des actifs à revenu non fixe que les régimes de retraite à employeur unique.
- Les régimes à prestations forfaitaires ont investi davantage dans des actifs à revenu non fixe que les autres régimes, tandis que les régimes hybrides ont plus investi dans des actifs à revenu fixe.
- Les régimes présentant des ratios de solvabilité plus faibles ont investi davantage dans des actifs à revenu non fixe que les régimes présentant des ratios de solvabilité plus élevés. Les régimes présentant des ratios de solvabilité plus faibles ont également enregistré un rendement moins élevé en valeurs absolue et relative.
- Environ 65 % des régimes n'ont pas fait mieux que le marché si l'on compare les taux de rendement réels, moins les frais de placements, aux taux de rendement des indices du marché.

6.0 Projections pour 2009

6.1 Montants estimatifs des cotisations de capitalisation au titre des prestations déterminées en 2009

Le tableau 6.1 présente les montants estimatifs des cotisations de capitalisation, coûts normaux et paiements spéciaux compris, qui devraient être versés au titre des régimes de retraite aux prestations déterminées en 2009 (y compris les montants relevant des dispositions à prestations déterminées des régimes hybrides). Ces estimations reposent sur les données tirées des derniers rapports d'évaluation actuarielle dont les dates tombaient entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2009.²⁶

Tableau 6.1 - Montants estimatifs des cotisations de capitalisation au titre des prestations déterminées en 2009 (en millions de dollars)

	Régimes ayant un excédent de solvabilité	Régimes ayant un déficit de solvabilité	Tous les régimes
Nombre de régimes	330	1 209	1 539
Coûts normaux liés aux cotisations de l'employeur	1 123 \$	2 265 \$	3 388 \$
Cotisations obligatoires des participants	281 \$	265 \$	546 \$
Total partiel	1 404 \$	2 530 \$	3 934 \$
Paiements spéciaux	68 \$	2 711 \$	2 779 \$
Total	1 472 \$	5 241 \$	6 713 \$

Le total des montants estimatifs des cotisations de capitalisation au titre des prestations déterminées pour 2009 s'élève à 6,7 milliards de dollars, un chiffre légèrement supérieur au montant estimatif de 6,4 milliards de dollars indiqué pour 2008 dans le cinquième rapport annuel. La hausse d'environ 0,3 milliard de dollars est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 274 millions de dollars des paiements spéciaux exigés (découlant principalement des évaluations de la solvabilité);
- une augmentation de 69 millions de dollars des coûts normaux exigés des employeurs et des cotisations des participants.

Les paiements spéciaux de 2,8 milliards de dollars représentent 42 % du total estimé des cotisations de capitalisation de 2009, chiffré à 6,7 milliards de dollars.

²⁶ En ce qui concerne les régimes dont les cotisations déclarées dans les SRA ne s'appliquaient pas jusqu'à la fin de 2009, les montants estimatifs des cotisations pour 2009 ont été établis en supposant que les cotisations se poursuivraient au taux déclaré pour la période d'évaluation.

Le tableau présente aussi une ventilation des montants estimatifs des cotisations de capitalisation comparant les régimes qui avaient un excédent de solvabilité et ceux qui avaient au contraire un déficit de solvabilité. Le total des paiements spéciaux des régimes ayant un excédent de solvabilité (68 millions de dollars) représente 5 % du total de leurs cotisations (1,5 milliard de dollars). En revanche, le total des paiements spéciaux des régimes ayant un déficit de solvabilité (2,7 milliards de dollars) représente 52 % du total des cotisations (5,2 milliards de dollars) correspondant à ces régimes.

Les montants estimatifs des cotisations de capitalisation pour 2009 sont établis sans tenir compte des soldes créditeurs de l'exercice antérieur, qui peuvent être utilisés pour réduire les cotisations requises pendant la période d'évaluation. Un total des soldes créditeurs de l'exercice antérieur de 788,9 millions de dollars a été constaté pour les 121 régimes qui avaient un solde créditeur de l'exercice antérieur non nul.

6.2 Solvabilité projetée au 31 décembre 2009

Cette section présente les projections sur la solvabilité des régimes à prestations déterminées jusqu'à la fin de 2009, compte tenu de l'impact du rendement du capital investi, de l'évolution des taux d'intérêt applicables à la solvabilité et des paiements spéciaux devant être versés en 2009. La méthodologie et les hypothèses utilisées sont décrites ci-dessous.

Méthode et hypothèses

Les résultats rapportés dans les derniers rapports d'évaluation actuarielle (c.-à-d., actif et passif) ont été ajustés dans un premier temps, s'il y avait lieu, afin de refléter la situation financière au 31 décembre 2008. Des projections ont ensuite été exécutées jusqu'à la fin de 2009, en appliquant les hypothèses suivantes :

- les répondants utiliseraient tout l'excédent de capitalisation disponible ainsi que le solde créditeur de l'exercice antérieur, sous réserve des restrictions réglementaires, pour les congés de cotisations;
- les répondants verseraient les cotisations correspondant aux coûts normaux et les paiements spéciaux, au besoin, au niveau minimal réglementaire;
- les sorties de fonds seraient équivalentes aux rentes à verser aux participants à la retraite telles qu'indiquées dans le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé; les coûts d'administration du régime ne seraient pas pris en compte.

On a utilisé le rendement médian du capital investi des caisses de retraite (tel qu'indiqué dans le tableau 6.2 ci-après) pour projeter la valeur marchande de l'actif. Le rendement réel du capital investi de chaque régime n'est pas reflété.

Tableau 6.2 – Rendement médian des caisses de retraite

Année	Taux de rendement annuel ²⁷
2005	11,8 %
2006	12,3 %
2007	1,5 %
2008	-15,9 %
2009	15,6 %

Les passifs projetés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 ont été établis en extrapolant le passif de solvabilité de la dernière évaluation, puis en l'ajustant pour refléter tout changement dans le fondement de l'évaluation de la solvabilité tel qu'indiqué au tableau 6.3.

Tableau 6.3 – Passif de solvabilité projeté

Date d'évaluation	Valeur de rachat ²⁸	Constitution de rente ²⁹
Le 31 décembre 2008	Intérêt : 4,20 % pendant 10 ans, 5,70 % par la suite Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2020	Intérêt : 4,85 % Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015
Le 31 décembre 2009	Intérêt : 3,90 % pendant 10 ans, 5,40 % par la suite Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2020	Intérêt : 4,59 % Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015

Résultats des projections

²⁷ Pour les années 2004 à 2008, les taux correspondent au rendement médian du capital investi des caisses de retraite publié en juin 2009 dans le *Rapport sur les statistiques économiques canadiennes - 1924-2008* de l'Institut canadien des actuaires. Le taux pour 2009 est dérivé d'une moyenne pondérée représentative du rendement de 2009 selon l'indice S&P/TSX (30 %), l'indice MSCI (25 %) et l'indice DEX Universe Bond (45 %). Il convient de noter que le ratio de solvabilité projeté (RSP) au 31 décembre 2008 indiqué dans le cinquième rapport annuel a été établi en se fondant sur un taux annuel de rendement de -14,1 % pour 2008.

²⁸ La valeur de rachat utilisée comme fondement des prévisions concernant la solvabilité au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 repose sur les Normes de pratique sur la valeur actualisée des rentes (section 3800) de l'Institut canadien des actuaires, entrées en vigueur le 1^{er} avril 2009. Il convient de noter que les taux d'intérêt utilisés pour déterminer le RSP au 31 décembre 2008 dans le cinquième rapport annuel reposaient sur les Normes de pratique sur la valeur actualisée des rentes (section 3800) de l'Institut canadien des actuaires, entrées en vigueur le 1^{er} février 2005.

²⁹ Le taux d'intérêt correspondant à la constitution de rentes au 31 décembre 2009 est dérivé de la recommandation applicable à la période allant du 31 juillet 2009 au 30 décembre 2009, formulée dans la Note éducative de l'Institut canadien des actuaires intitulée *Les hypothèses de taux d'actualisation relatifs à l'achat de rentes pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité*, publiée en novembre 2009. Plus précisément, le taux est calculé à partir du taux CANSIM V39062 de décembre, auquel sont ajoutés 50 points de base.

Le tableau 6.4 présente la répartition des ratios de solvabilité indiqués dans les évaluations actuarielles déposées, ainsi que la répartition des ratios de solvabilité projetés (RSP) dérivés de l'actif et du passif projetés.

Tableau 6.4 – Répartition des ratios de solvabilité

Répartition du ratio de solvabilité	Au dernier rapport d'évaluation	RSP au 31 décembre 2008	RSP au 31 décembre 2009
10 ^e centile	71 %	70 %	77 %
25 ^e centile	81 %	74 %	81 %
50^e centile	89 %	79 %	85 %
75 ^e centile	98 %	84 %	89 %
90 ^e centile	108 %	94 %	99 %

Le tableau ci-avant montre que le RSP médian devrait augmenter pour passer de 79 % à 85 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009. Cette hausse du RSP se doit principalement aux rendements positifs du capital investi des caisses de retraite depuis mars 2009 (15,6 % - voir le tableau 6.2) et aux améliorations de la capitalisation liées aux paiements spéciaux qui devraient être versés en 2009. Ces gains sont partiellement compensés par une baisse des taux d'intérêt appliqués au calcul du passif se rattachant aux valeurs de rachat et aux rentes. Les régimes ayant des ratios de solvabilité inférieurs à la médiane (et ayant souvent des paiements spéciaux proportionnels plus élevés) devraient connaître une hausse plus importante de leur RSP en 2009, tandis que les régimes ayant des ratios de solvabilité supérieurs à la médiane (et ayant souvent des paiements spéciaux proportionnels moins élevés) devraient enregistrer une hausse légèrement moins élevée au cours de la même période.

7.0 Glossaire

Les termes suivants sont définis aux fins du présent rapport :

Écart de rendement du capital investi par rapport au marché (Écart par rapport au marché) : Variation positive ou négative du rendement du capital investi d'une caisse de retraite pour l'exercice par rapport au rendement du marché correspondant déterminé pour la même période, en utilisant la moyenne pondérée des rendements des indices du marché correspondant aux différentes catégories d'actif composant l'actif de cette caisse de retraite.

Évaluation actuarielle : Évaluation d'un régime de retraite à prestations déterminées préparée à des fins de capitalisation. La *Loi sur les régimes de retraite* exige deux types d'évaluation : une évaluation selon *l'approche de continuité*, où l'on suppose que le régime continuera indéfiniment, et une évaluation selon *l'approche de solvabilité*, où l'on suppose que le régime sera entièrement liquidé à la date de prise d'effet de l'évaluation. En Ontario, la loi permet d'exclure de l'évaluation de la solvabilité la valeur de certaines prestations précisées, par exemple, l'indexation, les augmentations futures des prestations ou les indemnités en cas de fermeture d'entreprise ou de mise à pied.

Méthodes d'évaluation du passif et de l'actif : Méthodes qu'utilisent les actuaires pour évaluer le passif et l'actif d'un régime de retraite.

Ratio de capitalisation : Ratio entre l'actif et le passif d'un régime.

Régime de retraite à cotisations déterminées : Dans un régime à cotisations déterminées, le montant des prestations de retraite est calculé uniquement sur la base des cotisations versées au compte individuel du participant, ainsi que des frais et du rendement du capital investi affectés à ce compte.

Régime de retraite à prestations déterminées : Dans un régime de retraite à prestations déterminées, le montant des prestations de retraite est déterminé par une formule établie, reposant généralement sur les années de service. Il existe plusieurs types de régimes à prestations déterminées, notamment :

- **les régimes fin de carrière** – les prestations sont normalement calculées en fonction des gains moyens du participant pendant ses dernières années d'emploi (en général trois ou cinq) et de ses années de service;
- **les régimes salaires de carrière** – les prestations sont normalement calculées en fonction des gains du participant pendant toute sa période de service;
- **les régimes à prestations forfaitaires** – les prestations sont normalement calculées en fonction d'un montant fixe pour chaque année de service.

Régime de retraite hybride : Un régime de retraite hybride comprend à la fois des dispositions à prestations déterminées et des dispositions à cotisations déterminées.

Régime de retraite interentreprises : Un régime de retraite interentreprises couvre les employés de plusieurs employeurs (deux ou plus); il est expressément défini dans la législation.

En général, ces régimes offrent des prestations déterminées, mais les cotisations requises sont négociées par une convention collective.

Rendement du capital investi : Taux de rendement enregistré par la caisse de retraite pour l'exercice, moins tous les frais de placements.

Valeur de marché ajustée (ou Valeur de marché lissée) : On détermine la valeur de marché ajustée à l'aide d'une méthode de calcul des moyennes qui stabilise les fluctuations à court terme de la valeur marchande de l'actif du régime, ce calcul couvrant normalement une période maximale de cinq ans.